



ACCORD RELATIF AUX ADJOINTS DE PRODUCTION

Dans le but de définir les règles d'accès à la fonction d'adjoint de production ainsi que les possibilités d'évolution de carrière des salariés exerçant cette fonction, la direction et les organisations syndicales de France 3, ci-après signataires, ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Les activités d'adjoint de production sont détaillées dans la fiche de fonction figurant à l'annexe 1 du présent accord.

ARTICLE 2 - ACCES A LA FONCTION D'ADJOINT DE PRODUCTION

L'accès à la fonction d'adjoint de production dans le cadre de la mobilité interne pour les collaborateurs ne possédant aucune expérience de gestion de production s'effectue en B10. Exceptionnellement, si le candidat retenu relève de la qualification B18, il conserve cette qualification.

Un cursus de formation à la gestion de production accompagne nécessairement l'accès à la fonction.

ARTICLE 3 - RECRUTEMENT DES COLLABORATEURS SUR DES POSTES D'ADJOINT DE PRODUCTION

Le recrutement des adjoints de production s'effectue dans les groupes de qualification B10 (technicien de maîtrise de gestion) et B18 (technicien supérieur de gestion), selon les critères d'embauche suivants

- B10, pour les collaborateurs justifiant des références conventionnelles de cette qualification, et ayant moins de 3 ans d'expérience professionnelle en gestion de production, sous réserve de suivre un cursus de formation à la gestion de production ;
- B18, pour les collaborateurs justifiant du BTS de gestion de la production audiovisuelle ou possédant une expérience professionnelle de gestion de production d'au moins 3 années

A l'exclusion du cursus de formation, les mêmes règles sont appliquées pour le recrutement de collaborateurs non permanents sur des postes d'adjoint de production

Société Nationale de Télévision France 3

116, avenue du Président-Kennedy - 75790 Paris Cedex 16 - Tél. (1) 42.30.13.13 - Télec : Franreg 645.720 F

S.A. au capital de 190 250 500 F - RCS PARIS B 327 181 715 - APE 922 C - N. T.V.A. FR 23 327 181 715

G.O
E

ARTICLE 4 - EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Sur le plan de la qualification, les adjoints de production B10 accèdent à la qualification B18 après 3 ans d'expérience dans le métier d'adjoint de production.

Sur le plan de l'évolution de carrière, les adjoints de production en B18 ont la possibilité d'évoluer vers des postes de chargé de production ou de cadre de production à l'issue d'une sélection interne et d'une formation associée

ARTICLE 5

La direction s'engage à promouvoir en B18, les collaborateurs qui exercent actuellement les activités d'adjoint de production, et par ailleurs, satisfont à la condition de durée définie à l'article 4 ci-dessus, sous réserve, le cas échéant, de suivre une formation à la gestion de production.

Pour ceux qui ne remplissent pas, à ce jour, ces mêmes conditions, le passage en B18 s'effectuera à la date à laquelle ils justifieront d'au moins 3 années d'ancienneté dans la fonction

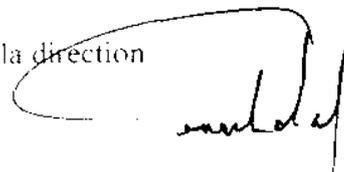
La liste des personnes concernées et la date de leur promotion figure en annexe 2 du présent accord

Fait à Paris, le 30 OCT. 1996

Pour le SURT-CFDT


J. CHRISTIAN

Pour la direction



Pour le SNRT-CGT

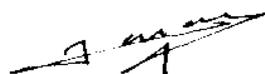
Pour le SNFORT

Jean Marie LAURENT

Pour le SNEA-CGT

Gilles ORSAT

Pour l'USNA-CFIC



Adjoint de production

LES ACTIVITES MENTIONNEES EN ITALIQUE SONT SPECIFIQUES AU SECTEUR DE LA PRODUCTION

| ACTIVITES | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les pièces administratives des dossiers de production - Organiser l'accueil du personnel (comédiens en particulier) sur les lieux de tournage - Dactylographier et assurer la distribution des feuilles de service, - Réaliser le suivi de l'évolution des dépenses (heures supplémentaires...) - Veiller au bon déroulement de la post-production (en l'absence du chargé de production) - Participer à l'élaboration du bilan de l'opération et le comparer au bilan comptable - Saisir les contrats de travail des cachetiers et pigistes - Gérer les dossiers des enfants mineurs - Gérer les problèmes d'assurance | <ul style="list-style-type: none"> - Traiter les ordres de mission - Traiter les régies et les bons de commande (accessoires, bobines de film ou cassettes vidéo...) - Préparer les certifications de service - Dactylographier les lettres, rapports et documents du chargé de production, du régisseur - Assurer pour l'atelier de production : réception, transmission du courrier et filtrage des appels téléphoniques ainsi que le contact avec la Direction Régionale. - Constituer le carnet ATA (liste des matériels, de leur numéro de série, de leur valeur) permettant la sortie du matériel hors de la communauté européenne | |
| COMPETENCES | | |
| SAVOIR-FAIRE | SAVOIRS | CAPACITES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Traiter et contrôler les informations collectées dans le respect des règles et procédures d'administration du personnel non permanent, de gestion comptable et budgétaire et le respect des différents plannings - Communiquer par téléphone - Utiliser les outils bureautiques (traitement de texte, tableur). - Utiliser les applications informatiques de gestion - Dactylographier et mettre en forme les lettres, rapports et documents de travail, - Définir et hiérarchiser les priorités | <ul style="list-style-type: none"> - Terminologie et caractéristiques des différentes phases du processus de fabrication (préparation, tournage, post-production) d'une émission et des métiers y participant - Statuts du personnel France 3 et les conventions collectives (réalisateurs, PTA, artistes-interprètes, journalistes) qui les régissent - Notions de droit du travail - Notions de droit de l'audiovisuel, et de la production - Notions de comptabilité, de gestion budgétaire - Chaînes informatiques d'administration du personnel non permanent - Chaînes informatiques de gestion comptable et financière, - Notions d'anglais | <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'organisation - Capacité à prendre des initiatives - Capacité à respecter la confidentialité des informations - Capacités relationnelles - Capacité de mémorisation - Capacité à traiter les urgences au quotidien |
| CONDITIONS D'EXERCICE | MATERIEL UTILISE | INTERLOCUTEURS |
| <p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exerce dans une Unité Régionale de Production, dans une ARP ou dans une Unité de Programme à Paris, sous la responsabilité hiérarchique d'un chargé de production - S'exerce dans le cadre de la fabrication d'une émission film ou vidéo (émission de plateau, fictions, magazines ou documentaires, retransmissions) <p>CARACTERISTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des procédures, des délais et de la confidentialité des informations - Capacités relationnelles - Disponibilité horaire et géographique - Rythmes et durées de travail modulaires | <ul style="list-style-type: none"> - Micro-ordinateurs avec logiciels (traitement de texte, tableur) et les chaînes de traitement informatique (Pacific, Reno, Missions, Pléiades, Diabolo) - Fax, télex, téléphone, minitel | <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de production - Régisseur - Producteur délégué (extérieur à France 3) - Réalisateur et assistant de réalisation - Scripte de production - Equipe de tournage (OPV et OPS production, éclairagiste...) - Equipe de post-production (monteur production, mixeur production...) - Comédiens, chef de file, figurants - Techniciens administratifs des services de la comptabilité et du personnel du CEREJ - Fournisseurs extérieurs et laboratoires |

ANNEXE 2

Accéderont à la qualification B18, les personnels exerçant actuellement les activités d'adjoint de production et remplissant la condition de durée définie à l'article 4 de l'accord, dont les noms suivent .

Au 1er mai 1995 :

- Madame Dominique PICHARD (Rennes),
- Madame Béatrice DORE LE CAOUSSIN (Rennes),
- Madame Liliane CIUBOTARIU (Direction de la Production),
- Madame Liliane LECOMTE (Direction de la Production),
- Madame Florence FICOT (Direction de la Production).

Au 1er mars 1996 :

- Madame Josette SCHOT (Lille)
- Madame Sylvie PETITPREZ-DASSONNEVILLE (Lille)
- Madame Eva BERGER (Lille)
- Madame Martine MAYEN (Marseille)
- Monsieur Adrien GAZARYAN (Direction de la Production)

Au 1er août 1996 :

- Madame Marie-Hélène MAC DONALD (Marseille)

Au 1er janvier 1997

- Madame Séverine REYNAUD (Lyon)

Au 1er février 1997

- Madame Colette COHEN (Marseille)

Au 1er janvier 1998

- Madame Noura BENRAAD (Marseille)

AF
OL
G.O
PC